

Lors de son entrée en vigueur, cet Accord modifiera et complétera l'Accord régissant les péages sur le Saint-Laurent, établi par l'Échange de Notes du 9 mars 1959, tel qu'antérieurement modifié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération.

SHARON E. AHMAD  
*Pour le secrétaire d'État*

Pièces jointes:

Mémoire d'accord et Annexe

Son Excellence  
PETER M. TOWE  
Ambassadeur du Canada

THE ST. LAWRENCE SEAWAY AUTHORITY

English

SAINT LAWRENCE SEAWAY DEVELOPMENT CORPORATION

Administrative

Executed at

this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_, 1979

1979